

A VOS MOTS !

société par actions simplifiée (société à associé unique)
au capital de mille euros (1.000 €)
5 rue Florian, 93500 Pantin
en cours d'immatriculation
(la « **Société** »)

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

Désignation du 1^{er} Président de la Société
Pouvoirs

Le 8 juillet 2026 à 16
au siège social de la Société

Madame Clémence MAYRAND-FREYNET, associée unique de la Société,
a pris les décisions suivantes :

Décision n° 1 Désignation du premier Président de la Société

L'associé unique décide de nommer en qualité de premier Président de la Société :

Madame Clémence MAYRAND-FREYNET
5 rue Florian, 93500 Pantin

Madame Clémence MAYRAND-FREYNET est désignée pour une durée indéterminée et à compter de ce jour.

Elle exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

A compter de sa désignation et jusqu'au 31 décembre 2026, elle exercera ses fonctions à titre gratuit.

Elle pourra prétendre au remboursement par la Société des frais qu'il aurait engagé dans l'exercice de ses fonctions.

Madame Clémence MAYRAND-FREYNET a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle n'était frappée d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Décision n° 2 Pouvoirs

L'associé unique décide de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original ou d'une copie des présentes pour accomplir toutes formalités de dépôt, enregistrement et publicité qu'il appartiendra.

*
* *

Le présent acte est signé par l'associé unique et sera annexé au registre dédié conservé au siège de la Société.

Par signature électronique, le 8 juillet 2026

DocuSigned by:

4E2F46A4B36744E...

Madame Clémence MAYRAND-FREYNET